

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 27 mars 2008 à 20h 30 à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du Maire
- 2) Mise en place des commissions
- 3) Désignations des délégués Communauté de Communes, syndicats et organismes extérieurs
- 4) Désignations des membres du CCAS
- 5) Indemnités du Maire et des Adjoints
- 6) Questions diverses

**Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 27 mars 2008**

L'an deux mil huit, le vingt sept mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Étaient présents : MM Testard , Bajard et Guiot, Adjoints
Mmes Candavoine, Dufeil, Hochet
MM Bouty, Dubreuil, Elie, , Lemarchand, Lépy, Sochon, , Tiphagne, conseillers

Absent excusé : M Breiner qui donne pouvoir à M Pottier

Secrétaire de séance : M Dubreuil

1) Informations du Maire

Une cérémonie à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de M Darras sera organisée le mercredi 2 avril prochain à 19h à la salle des fêtes.

Le repas des aînés se déroulera le dimanche 27 avril prochain. Les personnes invitées sont les personnes de 65 ans et plus inscrites sur la liste électorales.

Le marché aux fleurs aura lieu le dimanche 11 mai prochain.

Un vide grenier sera organisé par le PTVPA et le Club de Foot Breuillois le lundi 12 mai 2008.

Invitation du personnel afin de faire connaissance avec le nouveau conseil municipal vendredi 4 avril prochain à 19h30 en mairie.

2) Mise en place des commissions

COMMISSION FINANCES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer M Testard président de la commission et MM Breiner, Elie et Tiphagne, membres de la commission.

COMMISSION URBANISME :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer Monsieur Guiot président de la Commission, M Lemarchand, vice-président de la commission, Mme Hochet, MM Sochon, et Lépy, membres de la commission.

COMMISSION TRAVAUX :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer Monsieur Bajard président de la Commission et Mme Dufeil, MM Lépy, Dubreuil et Tiphagne, membres de la commission.

COMMISSION VOIRIE ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer Monsieur Elie président de la Commission et Mme Dufeil, MM Bouty, Breiner et Tiphagne, membres de la commission.

COMMISSION FETES CEREMONIES SPORTS TOURISME :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer Monsieur Guiot président de la Commission et Mme Candavoine, MM Sochon, Bajard et Breiner, membres de la commission.

Membres extérieurs au Conseil Municipal : MM Wess et Amzallag.

COMMISSION REVISION LISTES ELECTORALES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer MM Bajard et Lépy, Mme Candavoine, membres de la commission.

M Longuet sera reconduit en tant que représentant du Tribunal de Grande Instance.

COMMISSION IMPOTS DIRECTS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer MM Testard, Guiot, Sochon et Lemarchand, membres de la commission.

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer MM Pottier, Elie, et Testard membres titulaire de la commission et Mme Hochet, MM Bajard et Dubreuil, membres suppléants.

COMMISSION SCOLAIRE / CANTINE / BIBLIOTHEQUE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer Madame Hochet président de la Commission et Mme Dufeil, M Dubreuil, membres de la commission

COMMISSION CIMETIERE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer MM Testard, Bajard et Lemarchand membres de la commission.

COMMISSION COMMUNICATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer MM Guiot et Dubreuil membres de la commission.

3) Désignations des délégués à la Communauté de Communes, aux syndicats et organismes extérieurs

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

La commune bénéficiant de 4 délégués au sein de la communauté de communes Blangy Pont L'Evêque Intercom, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer MM Pottier, Guiot, Testard et Mme Hochet délégués titulaires et Mme Dufeil, MM Sochon, Dubreuil et Elie, délégués suppléants.

DELEGUES SYNDICAT DES EAUX :

La commune bénéficiant de 2 délégués au sein du SIAEP de Saint Philbert des Champs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des votants de nommer MM Pottier et Bajard délégués titulaires et Mme Dufeil, M Lépy, délégués suppléants.

DELEGUES S.D.E.C. :

La commune bénéficiant d'un délégué au sein du SDEC, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer M Bajard délégué titulaire et M Lépy, délégué suppléant.

DELEGUE C.C.I. :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer M Lemarchand délégué à la Chambre de commerce et de l'Industrie.

DELEGUE CHAMBRE DES METIERS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer M Bouty délégué à la Chambre des métiers.

DELEGUE CHAMBRE D'AGRICULTURE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer M Elie délégué à la Chambre d'Agriculture.

4) Désignations des membres du Centre Communal d'Action Social

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS est constitué de 9 membres.

Le Maire en est le Président, 4 membres doivent être désignés au sein du Conseil municipal et 4 membres extérieurs sont nommés par arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer Mme Dufeil, MM Breiner, Lépy et Dubreuil, membres du CCAS.

Concernant les membres extérieurs, sont proposés : Mme Bajard, Mme Mistelet, M Jobbin, M Olivier Beslouin.

5) Indemnités du Maire et des Adjoint

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe les taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints

Délibère :

Art. 1^{er} . – Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 31 %

1^{er} adjoint : 8.25 %

2^{ème} adjoint : 8.25 %

3^{ème} adjoint : 8.25 %

Art. 2 . – Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

6) Questions Diverses

Réunion de la commission fêtes et cérémonie concernant la préparation du repas des aînés vendredi 11 avril prochain à 18h30 en mairie.

Réunion de la commission fêtes et cérémonie concernant la préparation du marché aux fleurs mardi 29 avril prochain à 18h30 en mairie.